

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale Question écrite n° 64424

Texte de la question

Mme Françoise Branget interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'évolution de la réforme de la profession de permanencier assistant de régulation médicale (PARM). Depuis plusieurs mois, le ministère de la santé et les représentants des PARM mènent une concertation afin de mieux reconnaître et de valoriser cette profession. Il semblerait que cette concertation peine à aboutir. Aussi, elle lui demande quelles avancées ont été réalisées et sous quel délai les PARM pourront bénéficier d'une juste et légitime reconnaissance de leur métier.

Texte de la réponse

Le gouvernement est très mobilisé sur la situation professionnelle des agents hospitaliers afin de la rendre plus attractive et plus motivante, en cohérence avec les enjeux et les missions d'un hôpital moderne. La reconnaissance du niveau de qualification du métier de permanencier auxiliaire de régulation médicale (PARM) dans le plan urgences 2004-2008 et le travail d'identification des activités, des compétences et des responsabilités, réalisé sur ce métier, permettent de prendre en compte les demandes de revalorisation de ces professionnels. Des négociations sont ainsi engagées avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière afin de préciser les différentes étapes du processus de revalorisation statutaire tant au niveau du recrutement qu'au niveau de la formation de ces professionnels et du déroulement de leur carrière. Ces discussions ont d'ores et déjà permis au Gouvernement d'affirmer sa volonté de faire reconnaître la fonction de PARM en catégorie B de la fonction publique hospitalière. Il souhaite par cette reconnaissance garantir à ces professionnels une juste valorisation de leur métier pour tenir compte notamment de l'évolution récente de la permanence des soins dans le système de santé français.

Données clés

Auteur: Mme Françoise Branget

Circonscription: Doubs (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 64424

Rubrique : Fonction publique hospitalière Ministère interrogé : Santé et sports Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11098 **Réponse publiée le :** 12 janvier 2010, page 389